

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

**OBJET : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance - Participation
du Département aux frais de fonctionnement au titre de l'année 2018**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (S.M.A.V.D) une somme de 320 950 € au titre de la participation du Département à ses frais de fonctionnement pour l'année 2018.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame SAEZ et Messieurs FÉRAUD, LIMOUSIN et SANTELLI
ne prennent pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée